



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Mesures pour le camp de jour 2020 concernant la situation de la COVID-19 (coronavirus)

Saint-Alexandre, le 1^{er} mai 2020 – Le comité du camp de jour Alextra informe les citoyens des mesures en place pour le camp de jour 2020 en raison de la situation actuelle. À la suite de la première journée d'inscription tenue le lundi 20 avril, beaucoup de questions sont soulevées par les parents par rapport au fonctionnement du camp de jour cet été.

Le comité du camp de jour suit les recommandations de l'Association des camps du Québec (ACQ) et de la Santé publique concernant le déroulement du camp pour l'été. Veuillez prendre note que les décisions prises actuellement peuvent changer d'ici le début du camp ou durant l'été selon l'évolution de la situation.

Lors de sa communication du 21 avril, Éric Beauchemin, directeur général de l'ACQ, mentionnait aux gestionnaires de camps que les écoles constituent la priorité pour le gouvernement et qu'un comité interministériel a été mis en place pour aborder sur le sujet d'une réouverture éventuelle des camps de jour. Depuis, le gouvernement québécois a annoncé l'ouverture des écoles primaires que nous suivrons attentivement puisque le retour à l'école aura une incidence sur la tenue du camp de jour.

Le vendredi 24 avril, l'ACQ, en collaboration avec différentes organisations, a déposé des propositions d'aménagement des camps afin de respecter certains indicateurs de la Santé publique pour une reprise éventuelle. Voici ces indicateurs :

1. Les activités devront respecter la distanciation sociale (2 mètres) ;
2. Les activités extérieures sont privilégiées aux activités intérieures ;
3. Les mesures d'hygiène individuelles, dimension sanitaire (espace de lavage des mains, lavabos, toilettes, désinfection des lieux fréquemment, etc.) ;
4. Favoriser les activités qui diminuent le contact entre les personnes (activités individuelles au détriment des activités de groupe).

Il est sans surprise que le principal enjeu pour les gestionnaires de camps est la distanciation sociale. C'est pourquoi l'ACQ a demandé l'exemption de cette mesure dans un maximum de situations présentées. Plus de détails devraient suivre dans les semaines à venir.

Questionnements des parents

Annulation complète du camp

Comme mentionné dans le journal Le Flambeau d'avril, si des conditions hors de contrôle viennent troubler le déroulement du camp (COVID-19), les frais reliés à l'inscription seront remboursés en totalité.

Vacances

Exceptionnellement cette année en raison du contexte actuel, le camp de jour Alextra assoupli ses règles concernant l'annulation des semaines de camp et procédera au remboursement de la façon suivante :

- 100 % du montant si l'annulation est faite **4 semaines** avant la première semaine où l'enfant est inscrit
- 75 % du montant si l'annulation est faite **3 semaines** avant la première semaine où l'enfant est inscrit
- 50 % du montant si l'annulation est faite **2 semaines** avant la première semaine où l'enfant est inscrit
- 25 % du montant si l'annulation est faite **1 semaine** avant la première semaine où l'enfant est inscrit

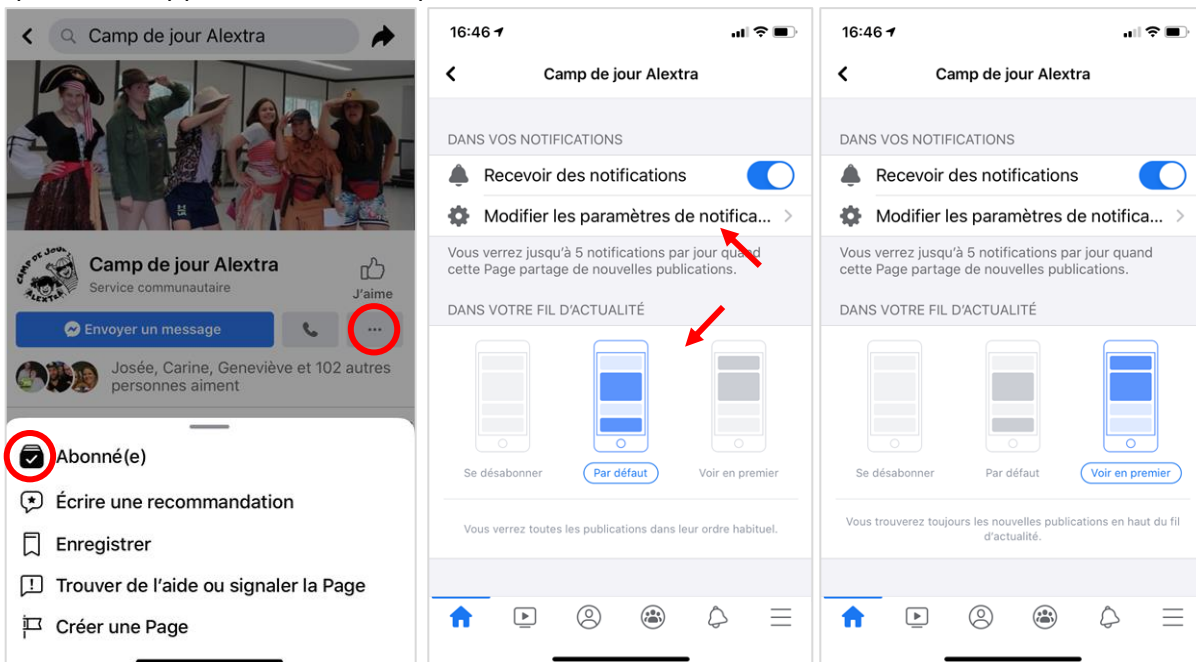
Par exemple, un parent qui contacte la municipalité le lundi 25 mai ou avant pour annuler les semaines 1-2-3 du camp sera remboursé à 100%. S'il nous contacte le 8 juin, il aura un remboursement de 50% du coût d'inscription pour la semaine 1, 75 % pour la semaine 2 et 100% pour la semaine 3.

Dans l'éventualité où le camp ouvre normalement, mais que certains parents sont réticents et ne veulent pas envoyer leur enfant au camp, ils pourront bénéficier du remboursement s'ils respectent les délais d'annulation mentionnés précédemment.

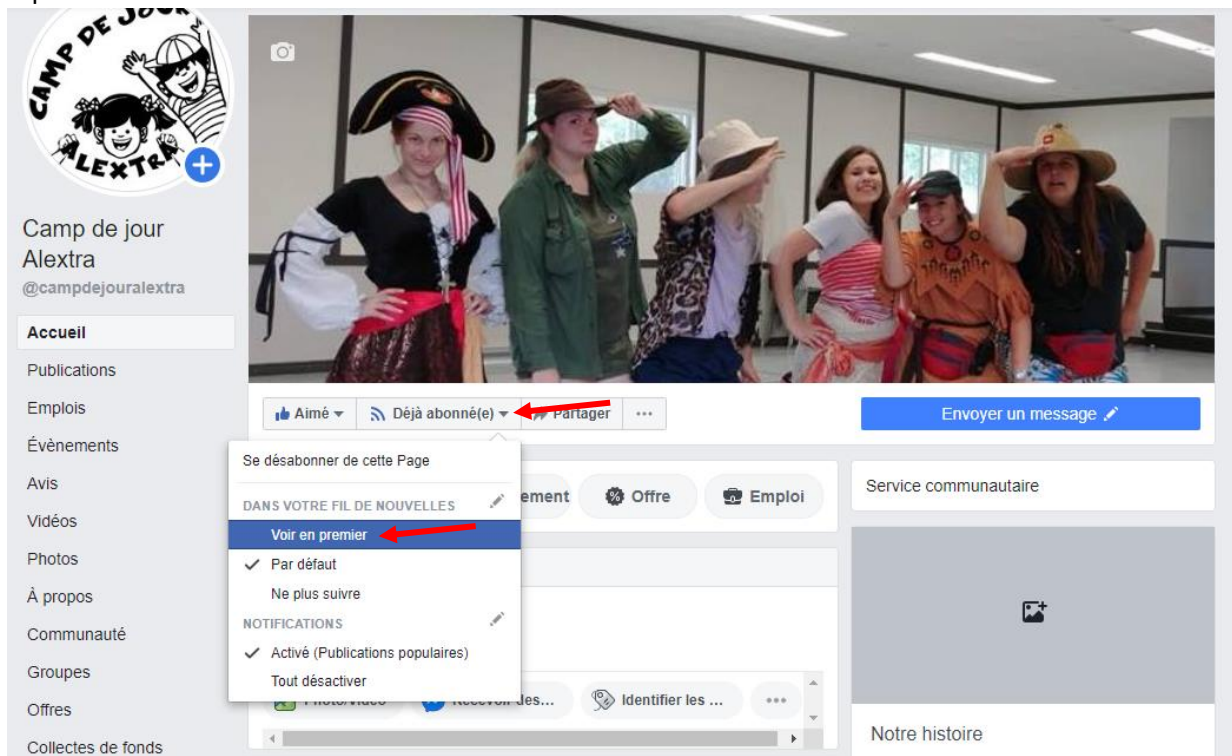
Communications

Pour rester informé du déroulement du camp de jour Alextra, assurez-vous de consulter la page Facebook régulièrement. Il est également suggéré de vous abonner et de modifier vos paramètres afin de recevoir les notifications et voir les publications de la page en premier. Pour vous aider, voici en image comment y arriver sur un appareil mobile et sur un ordinateur.

Depuis votre appareil mobile (téléphone ou tablette) :



Depuis votre ordinateur :



Source et informations :

Anne Tremblay, coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications
450 346-6641, poste 1340
atremblay@saint-alexandre.ca